



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 12 OCTOBRE 2022
À 15h00

Date de la convocation : 4 octobre 2022

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 8

Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre, à quinze heures, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle du Conseil Municipal à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le quatre octobre deux mille vingt-deux par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM

Philippe LAURERI – CCVG

Christian DAVID – CCCV

Jean-Martin GUISIANO – CAPV

Michel NOIROT – CCVG

Michel ARMANDI – CCMPM

Pierre HENRY – CCVG

Jean-Pierre ROUX – CCCV

Jérémy FABRE – CCVG

Madame Isabelle MONFORT – MTPM

Pouvoirs :

Monsieur Bernard MOUTTET donne pouvoir à Monsieur Patrick MARTINELLI

Madame Catherine ALTARE donne pouvoir à Monsieur Christian DAVID

Absents excusés :

Monsieur Thierry DUPONT

Monsieur Fernand BRUN

Monsieur Claude ALBERIGO

Monsieur Bernard MOUTTET

Monsieur Fabrice WERBER

Monsieur Roger ANOT

Monsieur Christian Simon

Madame Sophie BAUP

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian DAVID



N°45-2022 : DEMANDE DE PROLONGATION DES AIDES REGIONALES DE LA REGION SUD

VU les critères d'intervention de la Région Sud

VU le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant du Gapeau signé le 18 décembre 2020

VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Gapeau approuvé le 28 juillet 2021

VU le Plan de Gestion de la Ressource en Eau intégré au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du S.A.G.E du bassin versant du Gapeau

Vu le Contrat de baie des îles d'Or et de la Rade de Toulon en cours d'élaboration

Le Président expose,

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau, Etablissement Public Territorial de Bassin, porte des actions inscrites dans le P.A.P.I., le S.A.G.E., le P.G.R.E., et le contrat de baie des îles d'Or et de la Rade de Toulon.

Le montant total des actions prévues au P.A.P.I. s'élève à 22 488 420 € aidé par l'Etat à hauteur de 37%, par l'Etat (B.O.P. et F.P.R.N.M.), 17% par l'Agence de l'Eau, 7% par les EPCI et communes, 38% par le SMBVG, 1% Autres.

Le montant total des actions prévues dans le S.A.G.E et le P.G.R.E. s'élève à 48 845 000 € (y compris P.A.P.I.).

Les aides régionales relatives aux études préalables avant travaux (études AMO conception, études AVP, Maîtrise d'œuvre conception) ont une durée de 2 ans à compter de la date du vote de la subvention.

Le Président demande à la Région Sud de pouvoir déroger à cette règle en demandant une durée plus longue (d'un ou deux ans).

LE COMITÉ SYNDICAL,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 13 voix POUR

ADOpte la proposition du Président

AUTORISE le Président à signer tout document et toutes pièces relatives à la présente délibération

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT

DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Patrick MARTINELLI

